

MARCEL BOYER, Ph.D., MSRC / FRSC

Professeur émérite de sciences économiques / *Emeritus Professor of Economics*
Fellow, CIRANO et C.D. Howe

Montréal, 12 novembre 2014

Me André Turmel

Associé

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

800 Place Victoria, Bureau 3700, Montréal, Québec H4Z 1E9

Me Turmel,

J'ai pris connaissance du message du 11 novembre de la Régie au sujet de la cause tarifaire R-3867-2013.

Je voudrais préciser dans cette la nature du travail que j'entends effectuer pour éclairer la Régie au meilleur de mes connaissances dans l'important dossier qui est devant elle. Voir à ce sujet la monographie CIRANO sur cette problématique du partage des coûts et de la tarification des infrastructures :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2006MO-01.pdf>

Le choix d'une méthode de partage des coûts est un choix majeur et stratégique qui aura des implications et répercussions pour plusieurs années sur l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et en particulier sur les groupes concernés, à savoir résidentiels, commerciaux et industriels. Ce choix ne doit pas être fait à la légère. Un aspect important du présent cas est la réactivité des différents groupes de consommateurs aux impacts de la méthode choisie. Nous devons aussi nous pencher sur les argumentaires à l'appui des positions que décideront d'épouser ces groupes.

Le choix d'une méthode de partage de coûts devrait se faire sur la base de ses propriétés par rapport aux propriétés des méthodes alternatives qui peuvent être soit de nature comptable, soit issues de la théorie des jeux, soit conformes au principe séquentiel. Il est en général contre-indiqué de choisir une méthode sur la simple base d'un seul ou même de quelques exemples, comme le font traditionnellement les organisations ou consortiums, à la suite de longues et souvent difficiles négociations entre les parties, chacune d'elles privilégiant évidemment la méthode qui lui est la plus favorable. Nous pourrions énoncer un certain nombre de propriétés, principes ou caractéristiques que les partenaires pourraient souhaiter pour une méthode de répartition, en particulier au niveau de la cohérence et de l'équité, et vérifier dans quelle mesure la méthode proposée satisfait ces propriétés, non seulement dans un cas précis mais de manière plus

générale, l'environnement dans lequel la méthode sera appliquée étant appelé à changer dans le temps.

Cette analyse est complexe et repose entre autres sur l'analyse économique et mathématique des jeux coopératifs et dans ce cas-ci des réseaux avec la prise en compte des différents concepts de solutions et de leurs propriétés. C'est ce que j'entends faire dans ce dossier.

Le travail à effectuer, pour être tout à fait rigoureux exigera la manipulation et le traitement de l'ensemble important de données qui seront fournies par Gaz Métro. On ne peut sous-estimer la tâche à accomplir ici.

Deux questions ont été soulevées par Gaz Métro et la Régie. L'une sur le nombre d'heures que je pense devoir consacrer (avec mon équipe du Groupe d'analyse) à ce dossier. Je crois comprendre que l'expert de l'ACIG pourrait bénéficier de quelque 214 heures et peut-être plus dans ce dossier. Je pense raisonnable de ramener le nombre d'heures prévues dans la proposition initiale de 270 à une fourchette 215-230. La deuxième question porte sur mon tarif horaire. Ici, je me dois d'être responsable face à mes autres clients qui pourraient trouver saugrenu que je travaille dans un dossier majeur et complexe à un tarif 50% inférieur (250\$ versus 500\$) au tarif qu'ils ont accepté de me verser. Je n'ai donc équitablement aucune marge de manœuvre à ce chapitre.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Boyer', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marcel Boyer Ph.D., MSRC-FRSC
Professeur émérite / Emeritus Professor of Economics, Université de Montréal
Fellow CIRANO et C.D. Howe Institute (Toronto)
www.cirano.qc.ca/~boyerm
(+1) 514 985-4000 poste 4002